



Le Ministre d'Etat doit défendre le climat au nom de l'intérêt général et non la concurrence au nom d'intérêts particuliers et partisans

Alors que le Parlement s'empare de la loi Energie & Climat, la CFE Énergies appelle le Ministre d'Etat à mettre toute son énergie à faire de l'intérêt général, du défi climatique et de l'exemplarité sociale le cœur de cette loi et à abandonner le dogme d'une concurrence qu'il faudrait soutenir à tout prix.

A l'unisson des citoyens européens qui viennent d'envoyer, partout en Europe, un signal clair en faveur de la priorité qui doit être donnée au combat climatique, la CFE Énergies salue l'objectif de neutralité carbone en 2050 instauré par la loi Energie & Climat. Parce que la France devra, d'ici 2050, absorber un véritable choc climatique selon les termes d'un récent rapport sénatorial, c'est dès à présent qu'il faut « *enclencher une véritable mutation de la société* » vers un monde bas carbone.

Si c'est là la conviction du Gouvernement et du Parlement alors c'est la transition climatique bas carbone qui doit être la colonne vertébrale de la loi Energie & Climat... loin du contre-modèle que l'Energiewende allemande ne finit plus d'être !

Pour y parvenir, la CFE Énergies est persuadée que l'intérêt général et la défense des biens communs doivent désormais guider l'action publique dans un secteur de l'énergie à l'avant-garde du combat climatique, ce qui suppose de mettre fin au mythe des bienfaits de la concurrence qui a guidé la vague libérale à l'œuvre depuis vingt ans. La recrudescence de la délinquance commerciale liée à l'intensification de la concurrence et dénoncée par le médiateur de l'énergie le confirme.

Dans ce contexte, la CFE Énergies dénonce le double discours du Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire. Alors qu'il s'est fait le chantre de l'intervention publique et de la politique industrielle lors de la signature du contrat de filière nucléaire fin janvier puis de celle des nouveaux systèmes énergétiques fin mai, le Ministre n'hésite pas, au nom de l'idéologie de la concurrence, à défendre le déplaçonnement de l'ARENH.

Outre qu'il ne fera que prolonger la perversité et les effets d'aubaine d'un dispositif qui ne sert au final qu'à subventionner la concurrence, ce déplaçonnement précipité aura surtout pour effet de mettre à mal les efforts actuellement déployés par le Gouvernement pour réformer en profondeur l'ARENH et ainsi bâtir une régulation solide et durable qui favorise les investissements bas carbone du pays.

Ce n'est pas en ne jurant que par la concurrence et en oubliant tant l'intérêt général que l'impératif de l'investissement industriel que le Ministre réussira la mise en œuvre du modèle français de transition énergétique bas carbone, qu'il assurera la sécurité d'alimentation électrique du pays et qu'il garantira aux Français, dans la durée, la compétitivité des prix de l'électricité. A l'heure où sa crédibilité industrielle est en jeu face au désastre General Electric à Belfort, la CFE Énergies considère que le Gouvernement ne peut pas laisser perdurer le caractère anti-industriel de l'ARENH.

La CFE Énergies demande au Ministre de ne pas succomber à la facilité démagogique et au calcul politicien à courte-vue. Ce n'est pas la concurrence qu'il faut continuer de subventionner, c'est l'avenir bas carbone du pays qu'il faut préparer !

Contact presse : Alexandre GRILLAT - alexandre.grillat@cfe-energies.com